

Ref : CA2023/48

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 SEPTEMBRE 2023

### DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DES STATUTS DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

➔ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 29 septembre 2023 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

*Vu le code de l'éducation,  
Vu la délibération CA2021/15 du 26/02/2021,  
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

#### **Etant préalablement exposés les points suivants:**

Conformément aux statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne, la commission des statuts de l'université est chargée de procéder à l'examen des projets de rédaction et/ou de modification des statuts et règlement(s) intérieur(s) de l'université et de ses composantes, avant avis du comité social d'administration et leur soumission au conseil d'administration.

Cette instance comprend (les termes ci-après étant employés au sens neutre, indépendamment du sexe de la personne nommée) :

- **2 représentants de chacune des listes enseignantes représentées au Conseil d'Administration,**
- 1 représentant de chacune des sections syndicales représentatives de personnels enseignants de l'université,
- 2 représentants BIATSS de chacun des syndicats représentés au comité social d'administration,
- **2 représentants de chacune des organisations étudiantes représentées au Conseil d'Administration.**

Elle est présidée par le président d'université ou par le vice-président du conseil d'administration. Le directeur général des services et le responsable de la cellule juridique sont membres de droit de cette commission.

Considérant que par délibération CA2021/15 du 26/02/2021, actualisée par délibération CA2022/23 du 17 juin 2022 par le conseil d'administration a approuvé, outre la désignation de ses membres permanents précités, la composition nominative de la commission des statuts de l'Université Bordeaux Montaigne ;

Considérant le renouvellement intégral des instances locales de dialogue social de l'université suite aux élections professionnelles déroulées le 8 décembre 2022,

Considérant la nécessité de procéder au sein de la commission des statuts de l'Université Bordeaux Montaigne, à l'actualisation de la représentation des sections syndicales des personnels et à la représentation des personnels Biats de élus au CSA,

Considérant la nécessité de procéder au sein de la commission des statuts de l'Université Bordeaux Montaigne, à l'actualisation de la représentation à la commission des statuts de 4 élus du CA, dont :

- 2 dans le collège A (dont 1 pour la liste *Montaigne autrement* et 1 pour la liste *Montaigne en partage*) ;
- 2 dans le collège B (dont 1 pour la liste *Montaigne autrement* et 1 pour la liste *Montaigne en partage*) ;

➤ Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE :

### Article 1:

Sont nommés à la commission des statuts de l'Université Bordeaux Montaigne, outre les autres membres mentionnés en préambule de la présente délibération, les élus du CA (collège A ; collège B) suivants :

#### 1.1) Nouveaux représentants désignés au titre du collège A

- Liste « Montaigne autrement » :  
- GUYOT Sylvain
- Liste « Montaigne en partage » :  
- BEGHAIN Véronique.

#### Nouveaux représentants désignés au titre du collège B :

- Liste « Montaigne autrement » :  
- CASTETS Rémi
- Liste « Montaigne en partage » :  
- BELOCQ Maylis

### Article 2:

La composition nominative de la commission des statuts de l'Université Bordeaux Montaigne, outre les autres membres mentionnés en préambule de la présente délibération, est modifiée comme suit :

	Représentants des listes enseignantes représentées au CA		Représentants de sections syndicales représentatives de personnel	Représentants « Biatss » des syndicats représentées au CSA	*Représentants « étudiants »
	Collège A	Collège B			
<i>NOM Prénom</i>	(2 représentants/liste)  ▪ Liste « Ensemble ! » : - COSTE Laurent; - (sans objet).  ▪ Liste « Montaigne autrement » (collège A): - GUYOT Sylvain - RODRIGUEZ LAZARO Nuria.  ▪ Liste « Montaigne en partage » (collège A): - BEGHAIN Véronique - ORTEL Philippe.	(2 représentants/liste)  ▪ Liste « Montaigne autrement » : - ANDRÉ-LAMAT Véronique. CASTETS Rémi  ▪ Liste « Montaigne en partage » : - DUVERNEUIL Bruno BELOCQ Maylis	COSTE Laurent FLORENCHÉ Amélie GAILLARD Aurélie DURET-PUJOL Marie TAUZIN Isabelle RACAUD Sylvain MULLALY Jason	DUTHOIT Franck SABATIER Dominique HAUQUIN Pascal DELERUE Régis LOPEZ Christine ARCELIN-LABERIE Karine GOUVIER Stéphane MALERET Sylvie	(2 représentants /liste) ▪ Liste « EBM » : DUNAS Noé WEIDMANN Antoine.  ▪ Liste « Le Poing levé, une jeunesse de luttes ! » : DANZON Ella LUTZ Jahan.  ▪ Liste « Bouge ton campus avec Inter'assos » : RICOU Benjamin DUMAR Apolline  (* sous réserve de leur inscription à l'UBM en 2023/2024)

**Article 3 :**

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.

Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

*Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 29/09/2023.*

Membres présents	22
Membres représentés	9
Abstention (s)	0
Votants	31
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	31
Pour	31
Contre	0

Le Président,



UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE  
PRÉSIDENCE  
Lionel LARRÉ.

Publié le :

17 OCT. 2023

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

11 OCT. 2023